

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

Du 23 mars 2020

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 23 mars 2020

SOMMAIRE

AUTRE SERVICE DE LA PREFECTURE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL-DE-MARNE

Arrêté	Date	INTITULE	Page
		Modifiant l'arrêté du 16 mars 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle des services de la publicité foncière et de l'enregistrement de Créteil	4



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL DE MARNE 1 place du Général Pierre BILLOTTE 94040 CRETEIL CEDEX

Arrêté modifiant l'arrêté du 16 mars 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle des services de la publicité foncière et de l'enregistrement de Créteil

La directrice départementale des finances publiques du Val de Marne

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle des services de la publicité foncière et de l'enregistrement de Créteil,

ARRÊTE:

Article 1er

L'arrêté du 16 mars 2020 susvisé est ainsi modifié :

le deuxième alinéa de l'article 1er est remplacé par les dispositions suivantes :

" Le service départemental de l'enregistrement sera fermé au public à titre exceptionnel jusqu'au 31 mars inclus."

Article 2

Le présent arrêté, qui entre en vigueur le 20 mars 2020, sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1 er.

Fait à Créteil. le 20 mars 2020

Par délégation du préfet, La directrice départementale des finances publiques du Val de Marne

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A:

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne Direction des Ressources Humaines et des Moyens

21-29 avenue du général de Gaulle 94038 CRETEIL Cedex

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Mireille LARREDE

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

Impression : service reprographie de la Préfecture Publication Bi-Mensuelle